



Conseil d'administration

313^e session, Genève, 15-30 mars 2012

GB.313/INF/2

POUR INFORMATION

Colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés ¹

Table des matières

	<i>Page</i>
Partie I. Propositions approuvées entre novembre 2011 et mars 2012.....	1
Partenariats et coopération pour le développement.....	1
I/1. Réunion sous-régionale sur l'emploi pour la stabilité et le développement socio-économique en Afrique du Nord	1
Secteur des principes et droits fondamentaux au travail	2
Travail des enfants	2
I/2. Formation sur le travail des enfants et l'éducation pour des experts d'Azerbaïdjan, du Kazakhstan, du Kirghizistan et du Tadjikistan	2
Secteur de l'emploi.....	3
Analyse du marché du travail.....	3
I/3. Atelier régional tripartite pour la promotion des conventions internationales sur l'emploi et la formation professionnelle.....	3
I/4. XIV ^e réunion du réseau des observatoires du marché du travail en Amérique centrale et en République dominicaine.....	4
Compétences et employabilité	5
I/5. Atelier régional et programme d'étude OIT/Japon sur le thème «Anticiper la demande en compétences pour une croissance durable et inclusive».....	5
I/6. Réunion prospective sur la gestion des compétences et de l'employabilité dans l'optique du travail décent.....	6
Création d'emplois et développement de l'entreprise.....	7
I/7. Forum des directeurs de l'emploi en Amérique centrale et en République dominicaine	7

¹ Tous les représentants des employeurs et des travailleurs invités aux réunions mentionnées dans ce document seront désignés conformément à la pratique établie.

	<i>Page</i>
Secteur de la protection sociale	8
Sécurité et santé au travail.....	8
I/8. Réunion tripartite sous-régionale sur la santé et la sécurité au travail et l'environnement dans les Caraïbes	8
I/9. Atelier sous-régional sur l'éducation ouvrière en matière de sécurité et de santé au travail (SST).....	9
Sécurité sociale.....	10
I/10. Séminaire sous-régional sur l'assurance-chômage, les autres mesures de garantie des revenus et les politiques actives du marché du travail dans les pays de l'ASEAN.....	10
I/11. Cours de formation pour les analystes sur l'économie informelle et le socle de protection sociale	11
Migrations internationales.....	11
I/12. Première Réunion tripartite sur le projet relatif aux politiques de migration de main-d'œuvre soucieuses de l'égalité entre hommes et femmes au Costa Rica, en République dominicaine, en Haïti, au Nicaragua et au Panama.....	11
Secteur du dialogue social.....	12
Activités pour les employeurs	12
I/13. Atelier sous-régional pour les employeurs sur la transposition des directives de l'UE dans la législation nationale pour soutenir un environnement favorable aux entreprises	12
I/14. Colloque sur le thème «Comment se réinventer dans le monde de demain: Le nouveau défi pour les organisations d'employeurs en Afrique consistant à répondre aux attentes et aux exigences des entreprises et des économies nationales».....	13
Activités pour les travailleurs.....	14
I/15. Réunion sous-régionale sur le renforcement de la capacité syndicale pour surmonter la multiplicité des syndicats en Asie du Sud-Est.....	14
I/16. Consultation sous-régionale sur les syndicats pour les travailleurs migrants.....	15
I/17. Colloque régional sur le dialogue social et le tripartisme: Les défis et les propositions au mouvement des travailleurs	16
I/18. Réunion sous-régionale sur le renforcement des capacités des syndicats: Formation des points focaux et des experts des syndicats utilisant la panoplie d'outils d'ACTRAV pour les syndicats sur le VIH/sida.....	17
I/19. Réunion sous-régionale sur le renforcement des capacités syndicales: Formation des points focaux et des experts des syndicats utilisant la panoplie d'ACTRAV pour les syndicats sur le VIH/sida.....	18
Relations professionnelles et relations d'emploi.....	19
I/20. Réunion sous-régionale sur le présent et l'avenir du dialogue social en Amérique centrale et en République dominicaine	19
I/21. Séminaire OIT sur les relations professionnelles dans la région de l'ASEAN.....	20

	<i>Page</i>
Activités sectorielles	21
I/22. Atelier sous-régional sur la construction en Afrique de l'Est.....	21
I/23. Atelier sous-régional sur l'amélioration de la sécurité et de la santé dans le secteur minier	21
Administration du travail	22
I/24. Atelier de l'ARLAC sur les systèmes d'information sur le marché du travail pour le contrôle et l'évaluation de l'Agenda du travail décent.....	22
I/25. Atelier de l'ARLAC sur l'intégration des normes internationales du travail et des systèmes normatifs dans les lois et politiques nationales.....	23
Partie II. Informations additionnelles	24
Secteur du dialogue social.....	24
Administration et inspection du travail.....	24
II/1. Atelier de l'ARLAC sur les systèmes intégrés/standardisés d'inspection du travail et de sécurité et santé au travail.....	24
II/2. Séminaire régional sur la convention n° 169 destiné aux fonctionnaires gouvernementaux des pays d'Amérique latine: Contenu et application dans les différents contextes de la région	24
Calendrier des colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés	25

Partie I. Propositions approuvées entre novembre 2011 et mars 2012

Partenariats et coopération pour le développement

I/1. Réunion sous-régionale sur l'emploi pour la stabilité et le développement socio-économique en Afrique du Nord

Date proposée:	18-19 avril 2012
Lieu:	Le Caire, Egypte
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (80 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Algérie, Egypte, Libye, Maroc et Tunisie
Composition:	
<i>a)</i> représentants gouvernementaux:	10 (deux de chaque pays)
<i>b)</i> représentants des employeurs:	10 (deux de chaque pays)
<i>c)</i> représentants des travailleurs:	10 (deux de chaque pays)
Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none"> i) examiner les programmes et les projets existants pour promouvoir la stabilité et le progrès socio-économique dans la sous-région; ii) définir des priorités stratégiques et des points d'entrée pour renforcer une démarche donnant la priorité à l'emploi et aux droits pour parvenir à la stabilité et à la croissance dans la sous-région, y compris en intégrant les questions relatives au travail décent dans les cadres de développement régionaux; iii) présenter et échanger de bonnes pratiques dans le cadre des activités de promotion du dialogue social et de la gouvernance démocratique; iv) examiner les ressources nécessaires et évaluer les besoins pour renforcer les interventions dans le domaine du travail décent dans les pays participants.
Experts invités:	<p>Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)</p> <p>Organisation internationale pour les migrations (OIM)</p> <p>Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)</p>

	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)
	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI)
	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)
	Représentants de la communauté internationale des donateurs
Observateurs:	Banque africaine de développement
	Banque mondiale
	Ligue arabe
	Organisation arabe du travail
	Représentants des milieux universitaires
Normes internationales du travail pertinentes:	Conventions fondamentales de l'OIT ²
Langues de travail:	Anglais, français et arabe

Secteur des principes et droits fondamentaux au travail

Travail des enfants

I/2. Formation sur le travail des enfants et l'éducation pour des experts d'Azerbaïdjan, du Kazakhstan, du Kirghizistan et du Tadjikistan

Date proposée:	4-6 avril 2012
Lieu:	Bishkek, Kirghizistan
Financement:	Gouvernement de l'Allemagne (22 900 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Azerbaïdjan, Kazakhstan, Kirghizistan et Tadjikistan

² Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930; convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957; convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; et convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

Composition:

a) représentants gouvernementaux: 8 (quatre du ministère de l'Éducation et quatre du ministère du Travail)

b) représentants des employeurs: 4

c) représentants des travailleurs: 4

Objectifs de la réunion:

- i) sensibiliser les intervenants au lien entre travail des enfants et éducation;
- ii) obtenir un soutien et une participation active dans les activités d'intégration du travail des enfants dans le secteur de l'éducation par l'intermédiaire de politiques, de stratégies et d'actions.

Experts invités:

Un consultant international

Observateurs:

Six représentants de l'Académie kirghize de l'éducation du Kirghizistan

Normes internationales du travail pertinentes:

Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; et convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999

Langues de travail:

Anglais et russe

Secteur de l'emploi

Analyse du marché du travail

I/3. Atelier régional tripartite pour la promotion des conventions internationales sur l'emploi et la formation professionnelle

Date proposée: 13-15 décembre 2012

Lieu: Douala, Cameroun

Financement: Budget ordinaire de l'OIT (23 000 dollars E.-U.)
Gouvernement de la France (50 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Burkina Faso, Cameroun, Gabon, Mali, Niger, République démocratique du Congo et Tchad

Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	10 (un de chacun des pays suivants: Burkina Faso, Gabon, République démocratique du Congo et Tchad; deux de chacun des pays suivants: Cameroun, Mali et Niger)
b) représentants des employeurs:	7 (un par pays)
c) représentants des travailleurs:	7 (un par pays)
Objectifs de l'atelier:	<ul style="list-style-type: none">i) favoriser le processus de ratification et de mise en œuvre des conventions pertinentes dans le domaine de l'emploi;ii) aider les participants à mieux connaître les instruments internationaux;iii) sensibiliser les participants aux politiques de promotion du travail productif et du travail décent et aux meilleures pratiques en vue de leur mise en œuvre.
Observateurs:	<p>Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale</p> <p>Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale</p> <p>Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest</p> <p>Union économique et monétaire ouest-africaine</p>
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 88) sur le service de l'emploi, 1948; convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964; convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975; et convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997
Langue de travail:	Français

I/4. XIV^e Réunion du réseau des observatoires du marché du travail en Amérique centrale et en République dominicaine

Date proposée:	27 février - 2 mars 2012
Lieu:	San José, Costa Rica
Financement:	Gouvernement de l'Espagne (40 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama

Composition:	
a) représentants gouvernementaux ³ :	11 (les coordinateurs des observatoires du marché du travail de chaque pays, plus quatre locaux)
b) représentant des employeurs:	1
c) représentant des travailleurs:	1
Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none"> i) renforcer le réseau des observatoires du marché du travail en Amérique centrale et en République dominicaine; ii) offrir une formation sur le socle de protection sociale.
Experts invités:	Deux consultants
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 88) sur le service de l'emploi, 1948; convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964; et convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975
Langue de travail:	Espagnol

Compétences et employabilité

I/5. Atelier régional et programme d'étude OIT/Japon sur le thème «Anticiper la demande en compétences pour une croissance durable et inclusive»

Date proposée:	27 février - 1 ^{er} mars 2012
Lieu:	Sendai, Japon
Financement:	Gouvernement du Japon (30 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Bangladesh, Cambodge, Inde, Indonésie, République démocratique populaire lao et Viet Nam
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	6 (un de chaque pays)
b) représentants des employeurs:	6 (un de chaque pays)
c) représentants des travailleurs:	6 (un de chaque pays)
Objectifs de l'atelier:	<ul style="list-style-type: none"> i) améliorer les connaissances sur l'analyse des futurs besoins en compétences et élaborer des propositions sur la manière d'y répondre; ii) identifier les éléments clés à inclure dans un futur portefeuille de compétences génériques;

³ La réunion vise principalement les représentants gouvernementaux, car le réseau est composé des observatoires du marché du travail des ministères du Travail de la sous-région.

	iii) étudier les moyens de dispenser des conseils sur la manière de sensibiliser les demandeurs d'emploi à la demande de compétences et aux qualifications exigées.
Experts invités:	Deux experts japonais
Normes internationales du travail pertinentes:	Recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004
Langue de travail:	Anglais

I/6. Réunion prospective sur la gestion des compétences et de l'employabilité dans l'optique du travail décent

Date proposée:	8-10 mai 2012
Lieu:	Bangkok, Thaïlande
Financement:	Gouvernement de la République de Corée (20 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Inde, Indonésie, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	6
b) représentants des employeurs:	6
c) représentants des travailleurs:	6
Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none"> i) offrir un forum de discussion aux membres de la communauté de pratique pour qu'ils puissent partager des connaissances techniques et pratiques sur le développement des compétences; ii) consolider un programme commun de développement des compétences en vue du travail décent en Asie et dans le Pacifique; iii) élaborer une feuille de route pour le réseau régional de compétences.
Experts invités:	Experts de la région (praticiens et représentants d'établissements universitaires)
Observateurs:	Gouvernement de la République de Corée Gouvernement du Japon
Normes internationales du travail pertinentes:	Recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004; et recommandation (n° 198) sur la relation de travail, 2006
Langue de travail:	Anglais

Création d'emplois et développement de l'entreprise

I/7. *Forum des directeurs de l'emploi en Amérique centrale et en République dominicaine*

Date proposée:	29 février - 2 mars 2012
Lieu:	Saint Domingue, République dominicaine
Financement:	Gouvernement de l'Espagne (16 495 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama et République dominicaine
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	7 (un par pays)
b) représentant des employeurs:	1
c) représentant des travailleurs:	1
Objectifs du forum:	<ul style="list-style-type: none"> i) examiner les progrès réalisés dans l'établissement de plans d'action pour renforcer les services de médiation de la sous-région; ii) examiner les processus réglementaires applicables aux agences d'emploi privées dans l'optique de la ratification de la convention n° 181 de l'OIT; enfin, examiner les progrès accomplis en direction de la ratification de la convention n° 88 par le Honduras; iii) offrir une instance de discussion entre l'Association mondiale des services d'emploi publics (AMSEP) et le Forum des directeurs de l'emploi en Amérique centrale, au Panama et en République dominicaine; iv) suivre et mettre à jour le plan de travail pour 2011-12 et fixer les priorités pour la période biennale.
Experts invités:	<p>Deux représentants de l'Association mondiale des services d'emploi publics (AMSEP)</p> <p>Directeur de l'emploi, Bureau de l'emploi public, Mexique</p>
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 88) sur le service de l'emploi, 1948; convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964; recommandation (n° 169) concernant la politique de l'emploi (dispositions complémentaires), 1984; convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997; et recommandation (n° 188) sur les agences d'emploi privées, 1997
Langue de travail:	Espagnol

Secteur de la protection sociale

Sécurité et santé au travail

I/8. Réunion tripartite sous-régionale sur la santé et la sécurité au travail et l'environnement dans les Caraïbes

Date proposée:	2-3 mai 2012
Lieu:	Trinité-et-Tobago
Financement:	CTBO (167 700 dollars E.-U.) Budget ordinaire de l'OIT (18 600 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, Grenade, Guyana, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname et Trinité-et-Tobago ainsi que les territoires non métropolitains suivants: Anguilla, Aruba, Bermudes, îles Vierges britanniques, îles Caïmans, Curaçao, Montserrat, Saint-Martin et îles Turques et Caïques
Composition:	
<i>a)</i> représentants gouvernementaux:	22 (un représentant de chacun des 13 pays et neuf territoires non métropolitains)
<i>b)</i> représentants des employeurs:	22 (un représentant de chacun des 13 pays et neuf territoires non métropolitains)
<i>c)</i> représentants des travailleurs:	22 (un représentant de chacun des 13 pays et neuf territoires non métropolitains)
Objectifs de la réunion:	<p>i) présenter et passer en revue les produits et les résultats du programme de l'OIT sur la santé et la sécurité au travail et l'environnement dans les Caraïbes;</p> <p>ii) adopter des stratégies visant à renforcer les politiques et programmes destinés à promouvoir la santé et la sécurité au travail.</p>
Experts invités:	21 experts du réseau de spécialistes du programme de l'OIT sur la santé et sécurité au travail et l'environnement dans les Caraïbes
Observateurs:	Chambre de commerce américaine, Trinité-et-Tobago Chambre de l'industrie et du commerce des Caraïbes Banque de développement des Caraïbes Coordonnateur résident de l'ONU à la Barbade
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947; convention (n° 129) sur l'inspection du travail (agriculture), 1969; convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981; convention (n° 187)

sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006; et recommandation (n° 164) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981

Langue de travail: Anglais

I/9. Atelier sous-régional sur l'éducation ouvrière en matière de sécurité et de santé au travail (SST)

Date proposée: 14-18 mai 2012

Lieu: Saly, Sénégal

Financement: Budget ordinaire de l'OIT (80 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, République centrafricaine, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée, Madagascar, Mali, Maurice, Mauritanie, Niger, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Tchad et Togo

Composition:

représentants des travailleurs: 22

Objectifs de la réunion:

- i) offrir une possibilité de formation aux pays qui n'ont pas pu participer aux deux ateliers précédents (Comores, Djibouti, République démocratique du Congo, Madagascar, Maurice, Mauritanie et Seychelles);
- ii) tenir le congrès constitutionnel de l'intersyndicale panafricaine pour la sécurité et la santé au travail de (SST);
- iii) présenter le projet de manuel sur la sécurité et la santé mis au point par ACTRAV et SAFEWORK.

Experts invités: Cinq experts régionaux

Observateurs: CSI⁴ – Afrique

Organisation de l'Unité syndicale africaine (OUSA)

Deux observateurs du pays hôte

Normes internationales du travail pertinentes: Convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981, et son protocole de 2002; et convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006

Langue de travail: Français

⁴ Confédération syndicale internationale.

Sécurité sociale

I/10. Séminaire sous-régional sur l'assurance-chômage, les autres mesures de garantie des revenus et les politiques actives du marché du travail dans les pays de l'ASEAN⁵

Date proposée:	20-21 mars 2012
Lieu:	Hô Chi Minh-Ville, Viet Nam
Financement:	Gouvernement du Japon (67 300 dollars E.-U.) Entité unique des Nations Unies (13 000 E.-U.)
Couverture géographique:	Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, République démocratique populaire lao, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande et Viet Nam
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	18 (deux par pays)
b) représentants des employeurs:	9 (un par pays)
c) représentants des travailleurs:	9 (un par pays)
Objectifs du séminaire:	i) partager des expériences et des connaissances et mieux faire connaître l'assurance-chômage et les politiques actives du marché du travail; ii) établir des synergies pour promouvoir l'assurance-chômage et les politiques actives du marché du travail, pour aider les travailleurs au chômage ou en situation de sous-emploi dans la région.
Experts invités:	Un expert international de l'assurance-chômage Un expert international des mesures de garantie des revenus et des politiques actives du marché du travail pour les travailleurs de l'économie informelle Deux experts des services de guichets uniques (lien entre la protection sociale et l'emploi) Quatre représentants du secrétariat de l'ASEAN
Observateurs:	Deux observateurs du Viet Nam
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952; et convention (n° 168) sur la promotion de l'emploi et la protection contre le chômage, 1988
Langue de travail:	Anglais

⁵ Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

I/11. Cours de formation pour les analystes sur l'économie informelle et le socle de protection sociale

Date proposée:	23-27 avril 2012
Lieu:	Panama City, Panama
Financement:	Gouvernement de l'Espagne (45 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama
Composition:	
représentants gouvernementaux:	15 (deux analystes par pays des observatoires du marché du travail plus un représentant du ministère du Travail du Panama)
Objectif de la réunion:	Etudier les moyens de renforcer le réseau des observatoires du marché du travail en Amérique centrale et en République dominicaine.
Experts invités:	Un consultant Cinq fonctionnaires de l'Observatoire du travail en Amérique centrale et en République dominicaine (OLACD)
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 88) sur le service de l'emploi, 1948; convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964; et convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975
Langue de travail:	Espagnol

Migrations internationales

I/12. Première Réunion tripartite sur le projet relatif aux politiques de migration de main-d'œuvre soucieuses de l'égalité entre hommes et femmes au Costa Rica, en République dominicaine, en Haïti, au Nicaragua et au Panama

Date proposée:	8-9 février 2012
Lieu:	San José, Costa Rica
Financement:	Communauté économique européenne (50 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Costa Rica, République dominicaine, Haïti, Nicaragua et Panama
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	10 (deux par pays)
b) représentants des employeurs:	5 (un par pays)
c) représentants des travailleurs:	5 (un par pays)

Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none"> i) échanger des expériences sur les programmes pour les migrations temporelles et circulaires dans le corridor Nicaragua-Costa Rica-Panama et ailleurs en Amérique latine; ii) parvenir à un accord sur le mécanisme pour la coordination et le contrôle du projet entre les mandants participant à la réunion; iii) établir une feuille de route pour la mise en œuvre du projet, en précisant les délais et les responsabilités.
Experts invités:	<p>Quatre experts régionaux des migrations de main-d'œuvre</p> <p>Trois experts régionaux de la formation professionnelle</p> <p>Un représentant du Département des migrations de chacun des pays participants</p>
Observateurs:	<p>Faculté latino-américaine de sciences sociales</p> <p>Département des affaires juridiques, Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA)</p> <p>Secrétaire de la Conférence régionale sur les migrations</p> <p>Un représentant des consulats des pays couverts par le projet en cours à San José</p>
Normes internationales du travail pertinentes:	<p>Convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949; convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975; convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011; recommandation (n° 86) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949; et recommandation (n° 151) sur les travailleurs migrants, 1975</p>
Langue de travail:	Espagnol

Secteur du dialogue social

Activités pour les employeurs

I/13. Atelier sous-régional pour les employeurs sur la transposition des directives de l'UE dans la législation nationale pour soutenir un environnement favorable aux entreprises

Date proposée:	24-26 avril 2012
Lieu:	Belgrade, Serbie
Financement:	Gouvernement de la Norvège (20 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique:	Bosnie-Herzégovine, ex-République yougoslave de Macédoine, Monténégro et Serbie
Composition:	
représentants des employeurs:	16
Objectifs de l'atelier:	Améliorer les connaissances des représentants des organisations d'employeurs dans certains domaines: <ul style="list-style-type: none"> i) les démarches à entreprendre pour faire participer leurs entreprises membres au processus d'adhésion à l'UE; ii) comment comparer la législation nationale du travail et les directives pertinentes de l'UE; iii) le principe des dérogations; iv) comment mettre au point des soumissions et des stratégies de lobbying.
Experts invités:	Un représentant de l'Association des employeurs croates (HUP) Un représentant de l'Association des employeurs de Slovénie (ZDS)
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976; et convention (n° 158) sur le licenciement, 1982
Langues de travail:	Anglais et croate/serbe/monténégrin/bosniaque

I/14. Colloque sur le thème «Comment se réinventer dans le monde de demain: Le nouveau défi pour les organisations d'employeurs en Afrique consistant à répondre aux attentes et aux exigences des entreprises et des économies nationales»

Date proposée:	2-4 mai 2012
Lieu:	Douala, Cameroun
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (95 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Algérie, Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, République centrafricaine, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Tchad, Togo et Tunisie
Composition:	
représentants des employeurs:	27

Objectifs du colloque:	<ul style="list-style-type: none">i) examiner les conclusions du Colloque 2011 d'ACT/EMP afin d'identifier les besoins particuliers des organisations d'employeurs africaines;ii) recenser les meilleures pratiques et les approches novatrices mises au point par les dirigeants des organisations d'employeurs et qui ont abouti à des changements réussis dans la gestion stratégique et opérationnelle de leurs organisations;iii) réunir les éléments nécessaires pour un réaménagement de la stratégie de coopération d'ACT/EMP en Afrique;iv) ouvrir la voie à une modernisation d'ensemble des organisations d'employeurs avec le soutien des partenaires techniques et/ou des grands partenaires financiers afin de renforcer leur aptitude à répondre efficacement aux attentes de leurs membres, de promouvoir la croissance économique et de créer des emplois décents et productifs.
Experts invités:	Organisation internationale des employeurs (OIE) Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Un consultant et un animateur pour le colloque
Observateurs:	Fédération des organisations patronales de l'Afrique de l'Ouest (FOPAO) Union des patronats d'Afrique centrale (UNIPACE)
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; et convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964
Langue de travail:	Français

Activités pour les travailleurs

I/15. Réunion sous-régionale sur le renforcement de la capacité syndicale pour surmonter la multiplicité des syndicats en Asie du Sud-Est

Date proposée:	12-13 décembre 2012
Lieu:	Jakarta, Indonésie
Financement:	CTBO (20 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Cambodge, Indonésie, Philippines et Thaïlande

Composition:	
représentants des travailleurs:	20 (huit de l'Indonésie, quatre de la Thaïlande, cinq du Cambodge et trois des Philippines)
Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none"> i) partager des expériences sur l'union syndicale et sur la manière dont les syndicats se réunissent sur des questions qui les préoccupent; ii) étudier les moyens de s'appuyer sur la solidarité syndicale et d'éviter la prolifération des syndicats; iii) examiner les moyens de renforcer la capacité des syndicats pour parvenir au travail décent pour leurs membres.
Expert invité:	Un consultant de Malaisie qui fera une présentation sur une étude sur la prolifération des syndicats
Observateurs:	Confédération internationale des syndicats-Asie-Pacifique (CSI-AP) Fédérations syndicales mondiales (FSM)
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; et convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976
Langue de travail:	Anglais

I/16. Consultation sous-régionale sur les syndicats pour les travailleurs migrants

Date proposée:	15 mars 2012
Lieu:	Moscou, Fédération de Russie
Financement:	Communauté économique européenne (CEE) (20 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Arménie, Azerbaïdjan, Fédération de Russie et Géorgie
Composition:	
représentants des travailleurs:	29 (20 de la Fédération de Russie, trois de chacun des pays suivants: Arménie, Azerbaïdjan et Géorgie)
Objectifs de la consultation:	<ul style="list-style-type: none"> i) examiner les résultats du projet sur le renforcement de la protection des travailleurs migrants en Fédération de Russie et le renforcement de l'impact sur le développement des migrations dans le Sud du Caucase;

- ii) examiner les récentes initiatives syndicales et la coopération sous-régionale dans le domaine des migrations de main-d'œuvre, et évaluer les meilleures pratiques;
- iii) examiner les futurs travaux et la coopération entre les syndicats dans la région et leur coopération avec les autres représentants de la société civile actifs dans le domaine des migrations;
- iv) examiner les mémorandums ou les accords existants en matière de coopération entre les syndicats régionaux.

Experts invités:

Confédération syndicale internationale/Conseil régional paneuropéen (CSI/CRP)

Département des campagnes de la Confédération syndicale internationale (CSI)

Représentants des fédérations syndicales mondiales

Normes internationales du travail pertinentes:

Convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949; convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975; convention (n° 118) sur l'égalité de traitement (sécurité sociale), 1962; convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930; convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957; convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; et convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999

Langue de travail:

Anglais

**I/17. Colloque régional sur le dialogue social et le tripartisme:
Les défis et les propositions du mouvement des travailleurs**

Date proposée:

15-17 mai 2012

Lieu:

Panama City, Panama

Financement:

Gouvernement de l'Espagne (19 900 dollars E.-U.)

CTBO (10 000 dollars E.-U.)

UTAL ⁶ (13 800 dollars E.-U.)

Couverture géographique:

Argentine, Brésil, Chili, Colombie, République dominicaine, Guatemala, Haïti, Mexique, Panama, Pérou, République bolivarienne du Venezuela, de

⁶ Université des travailleurs d'Amérique latine.

même que Porto Rico et les territoires non métropolitains suivants: Aruba et Curaçao

Composition:

représentants des travailleurs: 33

Objectifs du colloque:

- i) présenter d'une manière claire et objective les défis, les avancées et les propositions du mouvement de travailleurs sur le dialogue social et le tripartisme;
- ii) reconnaître et examiner les enseignements et les perspectives de l'OIT sur le dialogue social et le tripartisme;
- iii) systématiser les expériences nationales et internationales dans les domaines clés tels que la démocratie participative, le travail décent, la stabilité de l'emploi, la liberté syndicale et la négociation collective;
- iv) concevoir des stratégies et des propositions pour des actions qui créeront des possibilités de consultations tripartites sur la base du dialogue social.

Experts invités:

Cinq experts de l'UTAL

Normes internationales du travail pertinentes:

Convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976; recommandation (n° 113) sur la consultation aux échelons industriel et national, 1960; et recommandation (n° 152) sur les consultations tripartites relatives aux activités de l'Organisation internationale du Travail, 1976

Langue de travail:

Espagnol

I/18. Réunion sous-régionale sur le renforcement des capacités des syndicats: Formation des points focaux et des experts des syndicats utilisant la panoplie d'outils d'ACTRAV pour les syndicats sur le VIH/sida

Date proposée:

21-25 mai 2012

Lieu:

Nairobi, Kenya

Financement:

Budget ordinaire de l'OIT (50 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique ⁷ :	Afrique du Sud, Botswana, Erythrée, Ethiopie, Gambie, Ghana, Kenya, Lesotho, Libéria, Malawi, Maurice, Nigéria, Ouganda, Seychelles, Sierra Leone, Swaziland, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe
Composition:	
représentants des travailleurs:	22
Objectif de la réunion:	Renforcer la capacité des syndicats d'élaborer une planification stratégique et des programmes de formation pour lutter contre le VIH et le sida dans le monde du travail.
Experts invités:	Quatre experts régionaux
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; recommandation (n° 200) sur le VIH et le sida, 2010
Langue de travail:	Anglais

I/19. Réunion sous-régionale sur le renforcement des capacités syndicales: Formation des points focaux et des experts des syndicats utilisant la panoplie d'ACTRAV pour les syndicats sur le VIH/sida

Date proposée:	25-29 juin 2012
Lieu:	Dakar, Sénégal
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (50 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique ⁸ :	Algérie, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, République centrafricaine, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Tchad, Togo et Tunisie
Composition:	
représentants des travailleurs:	23
Objectif de la réunion:	Renforcer la capacité des syndicats d'élaborer une planification stratégique et des programmes de formation pour lutter contre le VIH et le sida dans le monde du travail.
Experts invités:	Quatre experts régionaux

⁷ Tous les pays anglophones d'Afrique (un représentant par pays, sauf l'Afrique du Sud qui comptera quatre délégués).

⁸ Tous les pays francophones d'Afrique.

Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; et recommandation (n° 200) sur le VIH et le sida, 2010
Langue de travail:	Français

Relations professionnelles et relations d'emploi

I/20. Réunion sous-régionale sur le présent et l'avenir du dialogue social en Amérique centrale et en République dominicaine

Date proposée:	20-22 février 2012
Lieu:	San José, Costa Rica
Financement:	Gouvernement des Etats-Unis (72 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras et Nicaragua
Composition:	
<i>a)</i> représentants gouvernementaux:	12 (deux par pays)
<i>b)</i> représentants des employeurs:	12 (deux par pays)
<i>c)</i> représentants des travailleurs:	12 (deux par pays)
Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none"> i) offrir aux intervenants un espace pour analyser l'état du dialogue social tripartite et sectoriel dans la sous-région; ii) recenser les défis et les possibilités pour le dialogue social dans la sous-région; iii) recenser les nouvelles tendances dans le domaine du dialogue social pour guider les futurs plans pour la coopération technique de l'OIT.
Experts invités:	<p>Un consultant spécialisé dans les questions intéressant les gouvernements</p> <p>Un consultant spécialisé dans les questions intéressant les travailleurs</p> <p>Un consultant spécialisé dans les questions intéressant les employeurs</p>

Normes internationales du travail pertinentes: Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; et convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976

Langue de travail: Espagnol

I/21. Séminaire OIT sur les relations professionnelles dans la région de l'ASEAN⁹

Date proposée: 29 février - 1^{er} mars 2012

Lieu: Bangkok, Thaïlande

Financement: Gouvernement du Japon (63 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, Japon, République démocratique populaire lao, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande et Viet Nam

Composition:

a) représentants gouvernementaux: 10 (un de chaque pays)

b) représentants des employeurs: 10 (un de chaque pays)

c) représentants des travailleurs: 10 (un de chaque pays)

Objectifs du séminaire: i) examiner et mettre en commun les pratiques en matière de relations professionnelles, en particulier le cadre juridique comparatif et ses applications dans les Etats Membres dans le cadre de la détermination des salaires minima;
ii) présenter et examiner les rapports présentés par chaque pays sur le cadre juridique et les pratiques relatives à la détermination du salaire minimum et ses implications pour les relations professionnelles.

Experts invités: Deux experts externes

Observateurs: Gouvernements de la Chine et de la Corée du Sud

Normes internationales du travail pertinentes: Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 85) sur l'inspection du travail (territoires non métropolitains), 1947; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976; convention (n° 151) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978; et convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981

⁹ Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

Langue de travail: Anglais

Activités sectorielles

I/22. Atelier sous-régional sur la construction en Afrique de l'Est

Date proposée: 10-11 mai 2012

Lieu: Nairobi, Kenya

Financement: Budget ordinaire de l'OIT (40 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Burundi, Kenya, Rwanda et République-Unie de Tanzanie

Composition:

a) représentants gouvernementaux: 5

b) représentants des employeurs: 5

c) représentants des travailleurs: 5

Objectifs de l'atelier:

i) examiner une approche intégrée du dialogue social, de l'élaboration des politiques sectorielles nationales et du renforcement des capacités;

ii) examiner les principaux défis et élaborer des propositions communes visant à promouvoir le travail décent dans le secteur de la construction.

Normes internationales du travail pertinentes: Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; et convention (n° 167) sur la sécurité et la santé dans la construction, 1988

Langue de travail: Anglais

I/23. Atelier sous-régional sur l'amélioration de la sécurité et de la santé dans le secteur minier

Date proposée: 14-16 mai 2012

Lieu: Dar es-Salaam, République-Unie de Tanzanie

Financement: Budget ordinaire de l'OIT (40 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Afrique du Sud, Botswana, Ethiopie, Ghana, Kenya, Malawi, Namibie, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe

Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	11
b) représentants des employeurs:	11
c) représentants des travailleurs:	11
Objectifs de l'atelier:	<p>i) mieux faire comprendre comment la sécurité et la santé peuvent être améliorées dans le secteur minier en gérant mieux les risques et en s'attaquant à certains problèmes tels que la silicose;</p> <p>ii) promouvoir la coopération entre les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs;</p> <p>iii) aider les Etats Membres à mieux mettre en œuvre les normes internationales du travail pertinentes.</p>
Observateurs:	<p>Organisation internationale des employeurs (OIE)</p> <p>Confédération syndicale internationale (CSI)</p> <p>Conseil international des mines et métaux (CIMM)</p> <p>Fédération internationale des syndicats des travailleurs de la chimie, de l'énergie, des mines et des industries diverses</p>
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981; convention (n° 176) sur la sécurité et la santé dans les mines, 1995; et convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006
Langue de travail:	Anglais

Administration du travail

I/24. Atelier de l'ARLAC¹⁰ sur les systèmes d'information sur le marché du travail pour le contrôle et l'évaluation de l'Agenda du travail décent

Date proposée:	10-14 septembre 2012
Lieu:	Harare, Zimbabwe
Financement:	CTBO (25 000 dollars E.-U.) Budget ordinaire de l'OIT (10 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Afrique du Sud, Ethiopie, Kenya, Malawi, Maurice, Nigéria, Ouganda, Zambie et Zimbabwe

¹⁰ Centre régional africain d'administration du travail.

Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	9
b) représentants des employeurs:	9
c) représentants des travailleurs:	9
Objectifs de l'atelier:	<ul style="list-style-type: none"> i) examiner le rôle des informations sur le marché du travail (IMT) pour mettre au jour les déficits de travail décent; ii) examiner les systèmes d'information sur le marché du travail et l'élaboration des politiques sur la base de constatations; iii) évaluer les meilleures pratiques pour une utilisation efficace des IMT.
Experts invités:	<p>Un consultant international</p> <p>Un consultant régional</p>
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 150) sur l'administration du travail, 1978; et convention (n° 160) sur les statistiques du travail, 1985
Langue de travail:	Anglais

I/25. Atelier de l'ARLAC ¹¹ sur l'intégration des normes internationales du travail et des systèmes normatifs dans les lois et politiques nationales

Date proposée:	1 ^{er} -5 octobre 2012
Lieu:	Harare, Zimbabwe
Financement:	CTBO (25 000 dollars E.-U.)
	Budget ordinaire de l'OIT (10 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Botswana, Egypte, Ghana, Lesotho, Libéria, Namibie, Soudan, Swaziland et Zimbabwe
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	9
b) représentants des employeurs:	9
c) représentants des travailleurs:	9
Objectifs de l'atelier:	i) examiner les normes internationales du travail en ce qui concerne leur conception, leur formulation, leur mise en œuvre et leur contrôle;

¹¹ Centre régional africain d'administration du travail.

	ii) examiner les normes internationales du travail par rapport aux lois et aux politiques nationales sur le travail;
	iii) évaluer le rôle des partenaires sociaux dans l'élaboration des lois et des politiques du travail inclusives.
Experts invités:	Un consultant international Un consultant régional
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976; convention (n° 150) sur l'administration du travail, 1978; et recommandation (n° 158) sur l'administration du travail, 1978
Langue de travail:	Anglais

Partie II. Informations additionnelles

Secteur du dialogue social

Administration et inspection du travail

II/1. Atelier de l'ARLAC sur les systèmes intégrés/standardisés d'inspection du travail et de sécurité et santé au travail¹²

Date initiale: 4-7 octobre 2011

Nouvelle date: 23-27 avril 2012

II/2. Séminaire régional sur la convention n° 169 destiné aux fonctionnaires gouvernementaux des pays d'Amérique latine: Contenu et application dans les différents contextes de la région¹³

Date initiale: 23-25 novembre 2011

Nouvelle date: 26-27 janvier 2012

Genève, le 21 mars 2012

Document soumis pour information

¹² Document GB.311/Inf.2, I/10.

¹³ Document GB.312/Inf.2, I/1.

Calendrier des colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés

<i>Date</i>	<i>Titre de la réunion</i>	<i>Lieu</i>
AFRIQUE 2012		
18-19 avril	Réunion sous-régionale sur l'emploi pour la stabilité et le développement socio-économique en Afrique du Nord	Le Caire, Egypte
2-4 mai	Colloque sur le thème «Comment se réinventer dans le monde de demain: Le nouveau défi pour les organisations d'employeurs en Afrique consistant à répondre aux attentes et aux exigences des entreprises et des économies nationales»	Douala, Cameroun
10-11 mai	Atelier sous-régional sur la construction en Afrique de l'Est	Nairobi, Kenya
14-16 mai	Atelier sous-régional sur l'amélioration de la sécurité et de la santé dans le secteur minier	Dar es-Salaam, République-Unie de Tanzanie
14-18 mai	Atelier sous-régional sur l'éducation ouvrière en matière de sécurité et de santé au travail (SST)	Saly, Sénégal
21-25 mai	Réunion sous-régionale sur le renforcement des capacités des syndicats: Formation des points focaux et des experts des syndicats utilisant la panoplie d'outils d'ACTRAV pour les syndicats sur le VIH/sida	Nairobi, Kenya
25-29 juin	Réunion sous-régionale sur le renforcement des capacités des syndicats: Formation des points focaux et des experts des syndicats utilisant la panoplie d'outils d'ACTRAV pour les syndicats sur le VIH/sida	Dakar, Sénégal
10-14 septembre	Atelier de l'ARLAC sur les systèmes d'information sur le marché du travail pour le contrôle et l'évaluation de l'Agenda du travail décent	Harare, Zimbabwe
1 ^{er} -5 octobre	Atelier de l'ARLAC sur l'intégration des normes internationales du travail et des systèmes normatifs dans les lois et politiques nationales	Harare, Zimbabwe
ASIE ET PACIFIQUE 2012		
20-21 mars	Séminaire de sensibilisation à l'assurance-chômage, à d'autres mesures de garantie des revenus et aux politiques actives du marché du travail dans les pays de l'ASEAN	Hô Chi Minh-Ville, Viet Nam
8-10 mai	Réunion prospective sur la gestion des compétences et de l'employabilité dans l'optique du travail décent	Bangkok, Thaïlande
AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES 2012		
23-27 avril	Cours d'information pour les analystes sur l'économie informelle et le socle de protection sociale	Panama City, Panama
2-3 mai	Réunion tripartite sous-régionale sur la santé et la sécurité au travail et l'environnement dans les Caraïbes	Trinité-et-Tobago
15-17 mai	Colloque régional sur le dialogue social et le tripartisme: Les défis et les propositions du mouvement des travailleurs	Panama City, Panama
EUROPE 2012		
4-6 avril	Formation sur le travail des enfants et l'éducation pour des experts d'Azerbaïdjan, du Kazakhstan, du Kirghizistan et du Tadjikistan	Bishkek, Kirghizistan
24-26 avril	Atelier sous-régional pour les employeurs sur la transposition des directives de l'UE dans la législation nationale pour soutenir un environnement favorable aux entreprises	Belgrade, Serbie
21-22 juin	Ajustements dans le secteur public: Effets et questions de politique générale	Bruxelles, Belgique